



Révision du Plan Local
d'Urbanisme

Atelier n°3

La transition écologique

Les espaces supports de biodiversité

L'artificialisation des sols et la consommation foncière

La transition énergétique

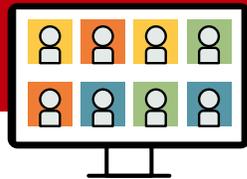


Lundi 29 novembre 2021

- Le déroulé de l'atelier (5 min)
- **Éléments de cadrages généraux (5 min)**
 - Qu'est-ce qu'un PLU ?
 - Les grandes étapes de la révision
- **Présentation et échanges autour des thématiques (1h30)**
 - Les espaces supports de biodiversité
 - L'artificialisation des sols et la consommation foncière
 - La transition énergétique
- **Conclusion (10 min)**

Le déroulé de l'atelier





Les ateliers en visio-conférence

Déroulé de l'atelier :

1.



5 mn

Éléments de cadrage généraux

- Rappel du PLU, de son calendrier et des modalités de concertation
- Présentation du déroulement des ateliers et règles du jeu

2.



25 mn pour chaque thématique

Présentation des chiffres clés du diagnostic et échanges entre habitants et élus :

- Sur les problématiques rencontrées par les habitants
- Sur des idées et orientations à inscrire dans le projet de PLU

3.



10 mn

Conclusion de l'atelier

Éléments de cadrages généraux

- Qu'est-ce qu'un PLU ?
- Les grandes étapes de la révision



Qu'est-ce qu'un PLU ?

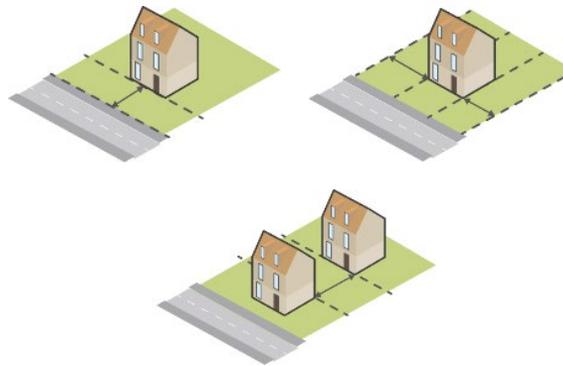
C'est le document cadre pour les droits du sol et l'évolution de l'urbanisation :

➔ qui fixe les règles pour les nouvelles constructions et l'évolution des constructions existantes, en prenant en compte de manière fine chaque partie de la commune :

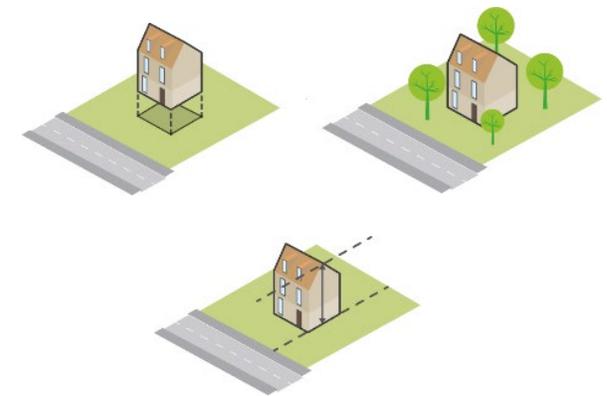
Les destinations autorisées, interdites et autorisées sous condition :



Les implantations des constructions :



Le gabarit et le volume des constructions :
emprise au sol, traitement des espaces libres (pleine-terre...), hauteur... :



C'est le document cadre pour les droits du sol et l'évolution de l'urbanisation :

➔ Qui encadre réglementairement :

- Le développement des projets urbains via notamment les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui peuvent fixer un programme et un parti d'aménagement.

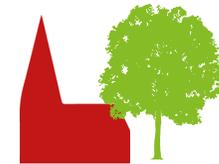


Exemple d'une OAP sur le secteur Marjobert, PLU actuel

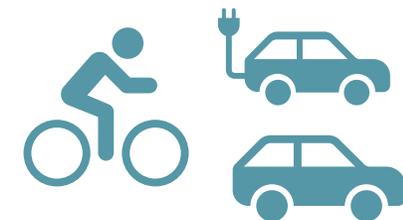
- La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers en fixant un objectif chiffré de limitation de la consommation d'espace, mais également la végétalisation de tel ou tel secteur du territoire.



- La protection du patrimoine naturel et bâti.



- Les obligations en matière de place de stationnement (véhicules, vélos etc.)



C'est un document de projet :

- ➔ qui permet d'exprimer un projet de territoire :
 - Se positionner pour les 10 à 15 prochaines années,
 - Un projet d'aménagement à l'échelle du territoire dans son ensemble et sur des secteurs de projet plus précis.

- ➔ qui permet aux élus et habitants d'échanger sur l'avenir du territoire, durant les évènements de concertation.

C'est un document de projet :

➔ qui encadre un certain nombre de politiques publiques dont notamment :

- Le logement
- L'aménagement
- Les équipements
- Les commerces
- Les loisirs
- L'environnement naturel et agricole
- Les mobilités
- Le patrimoine
- L'activité économique
- Les réseaux d'énergie
- Les communications numériques...

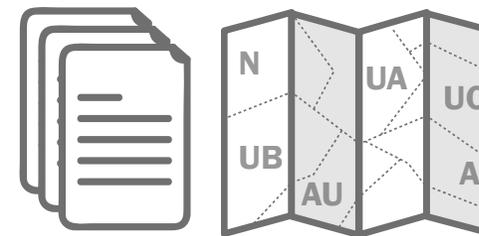
Comment se passe la révision du PLU ?



Mise à jour du « **diagnostic** » de la ville qui montre l'état des lieux de la ville aujourd'hui et l'évolution récente du territoire

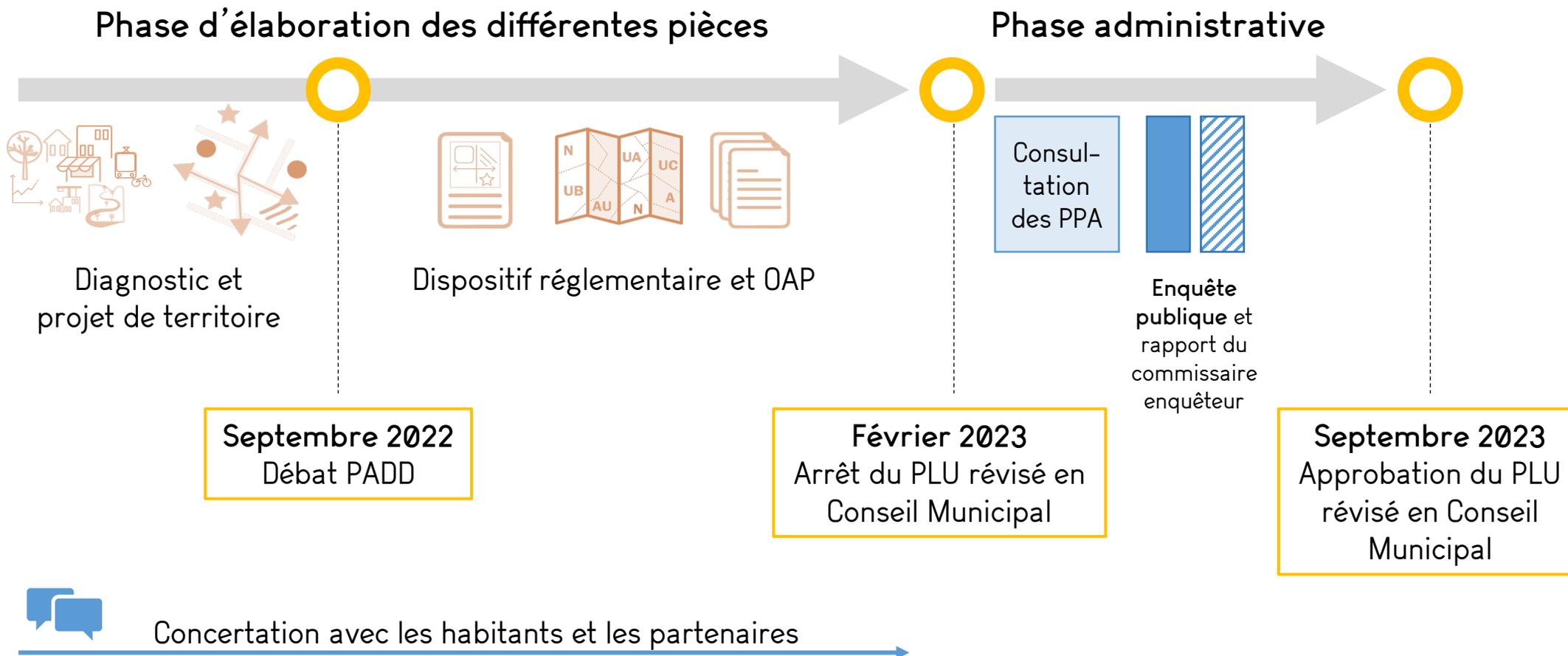


Écriture du projet de la ville pour les 15 prochaines années appelé le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**



Transcription des orientations définies dans le projet de la ville au sein **d'OAP, d'un règlement et d'un zonage.**

Les grandes étapes de la révision du PLU



Concertation dans la phase de diagnostic



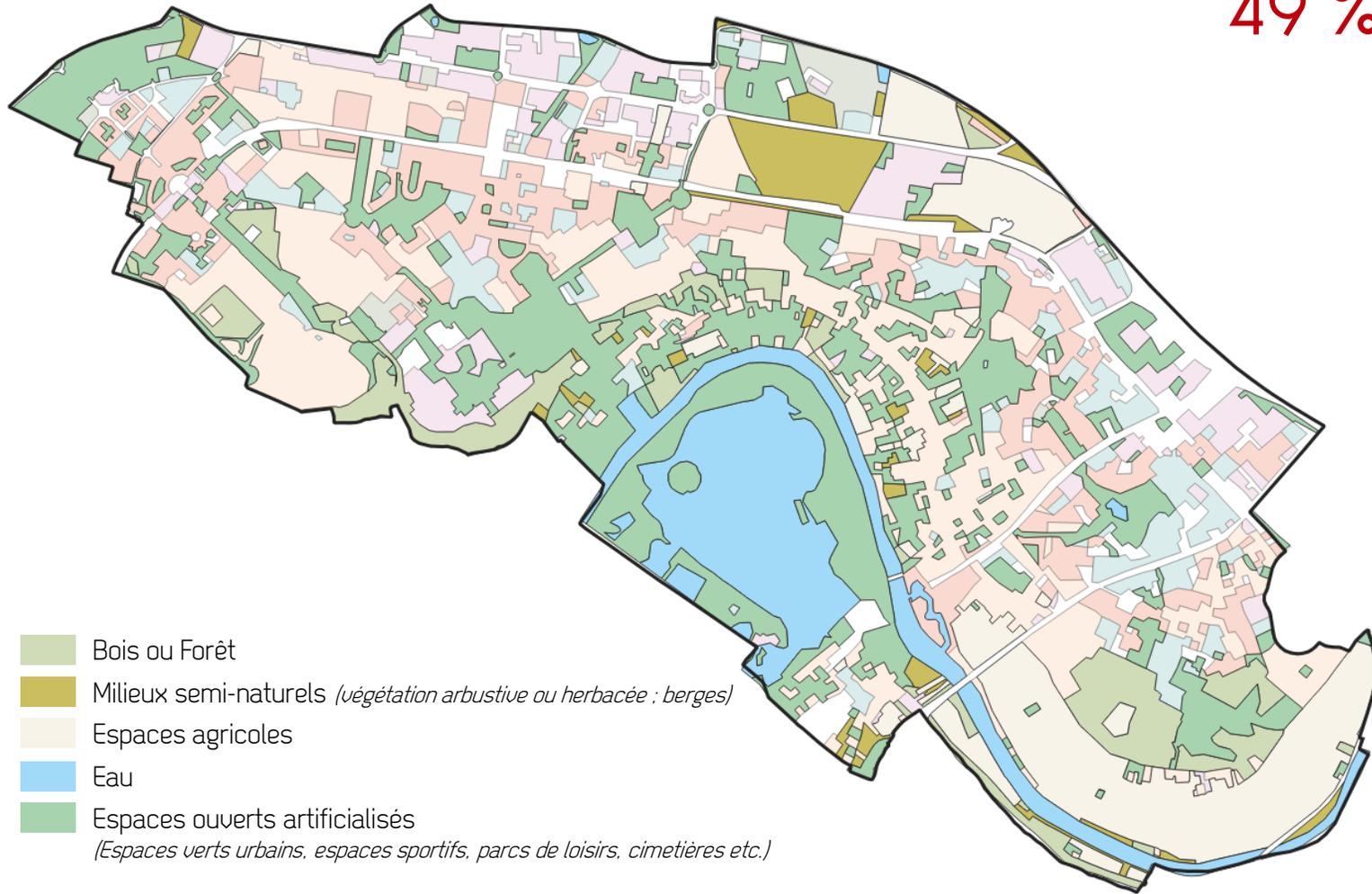
Présentation et échanges autour des thématiques



Les espaces supports de biodiversité



Une ville verte



- Bois ou Forêt
- Milieux semi-naturels (*végétation arbustive ou herbacée ; berges*)
- Espaces agricoles
- Eau
- Espaces ouverts artificialisés
(Espaces verts urbains, espaces sportifs, parcs de loisirs, cimetières etc.)

49 % du territoire sont des espaces verts, dont :

6 % de bois ou forêts

3 % de milieux semi-naturels

9,6 % d'espaces agricoles

8,6 % d'eau

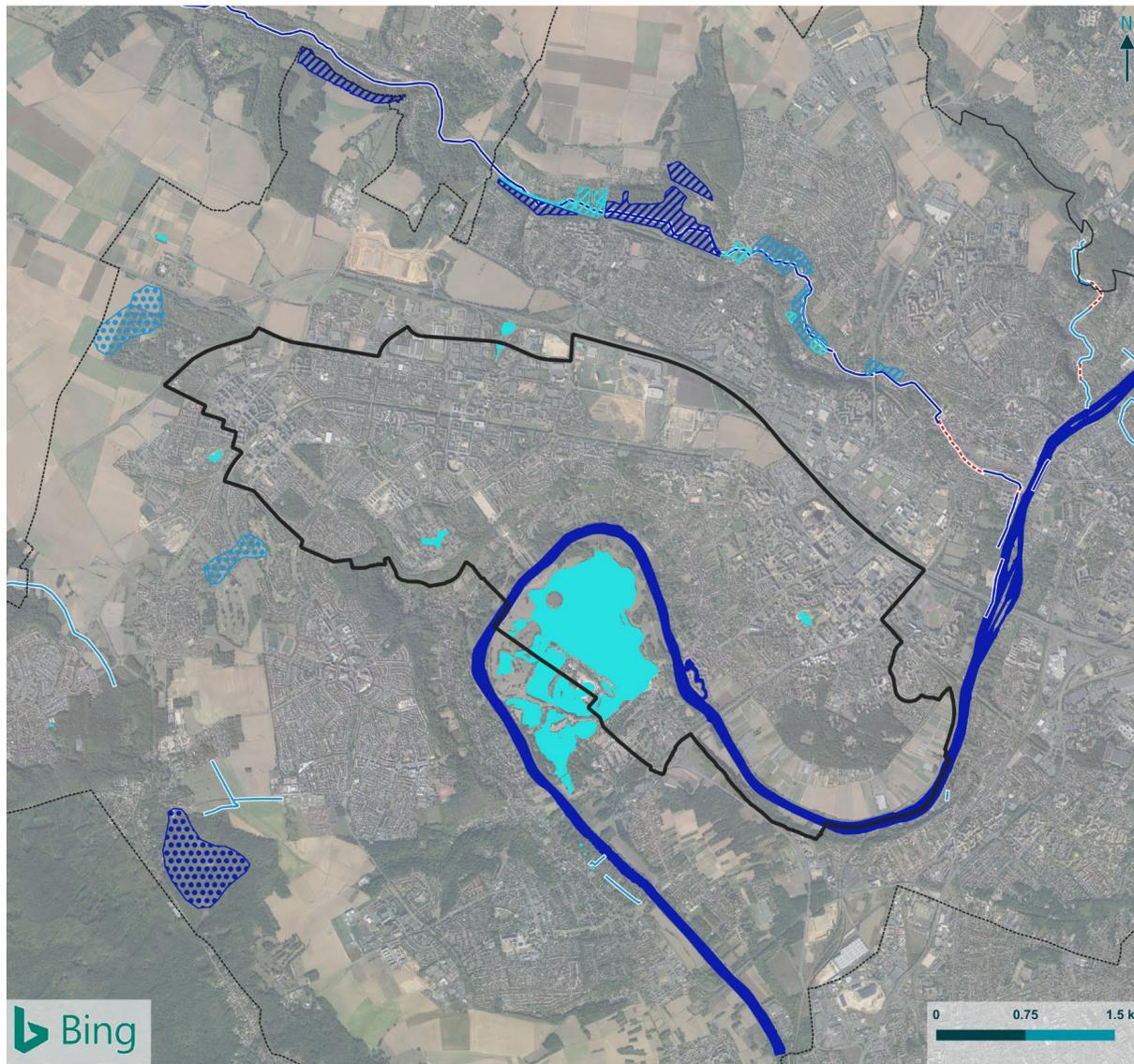
22 % d'espaces ouverts artificialisés

(Mode d'Occupation des Sols 2017)

Les trames vertes et bleues

3 éléments de trame bleue :

- La rivière Oise
- Les étangs (base de loisirs)
- Les bassins des parcs



Trame bleue

Evaluation Environnementale du
PLU de Cergy (95)

- ▭ Limites communales
- ▭ Limites intercommunales
- Corridors aquatiques**
 - Corridor majeur
 - Corridor secondaire
 - - - Discontinuité des corridors aquatiques
- Milieux aquatiques**
 - Site d'intérêt majeur
 - Site de transit
- Secteurs de mares et bassins**
 - Site d'intérêt majeur
 - Site d'intérêt secondaire
- Zones humides**
 - Site d'intérêt majeur
 - Site d'intérêt secondaire
 - Site de transit

Les trames vertes et bleues

3 éléments de trame bleue :

- La rivière Oise
- Les étangs (base de loisirs)
- Les bassins des parcs

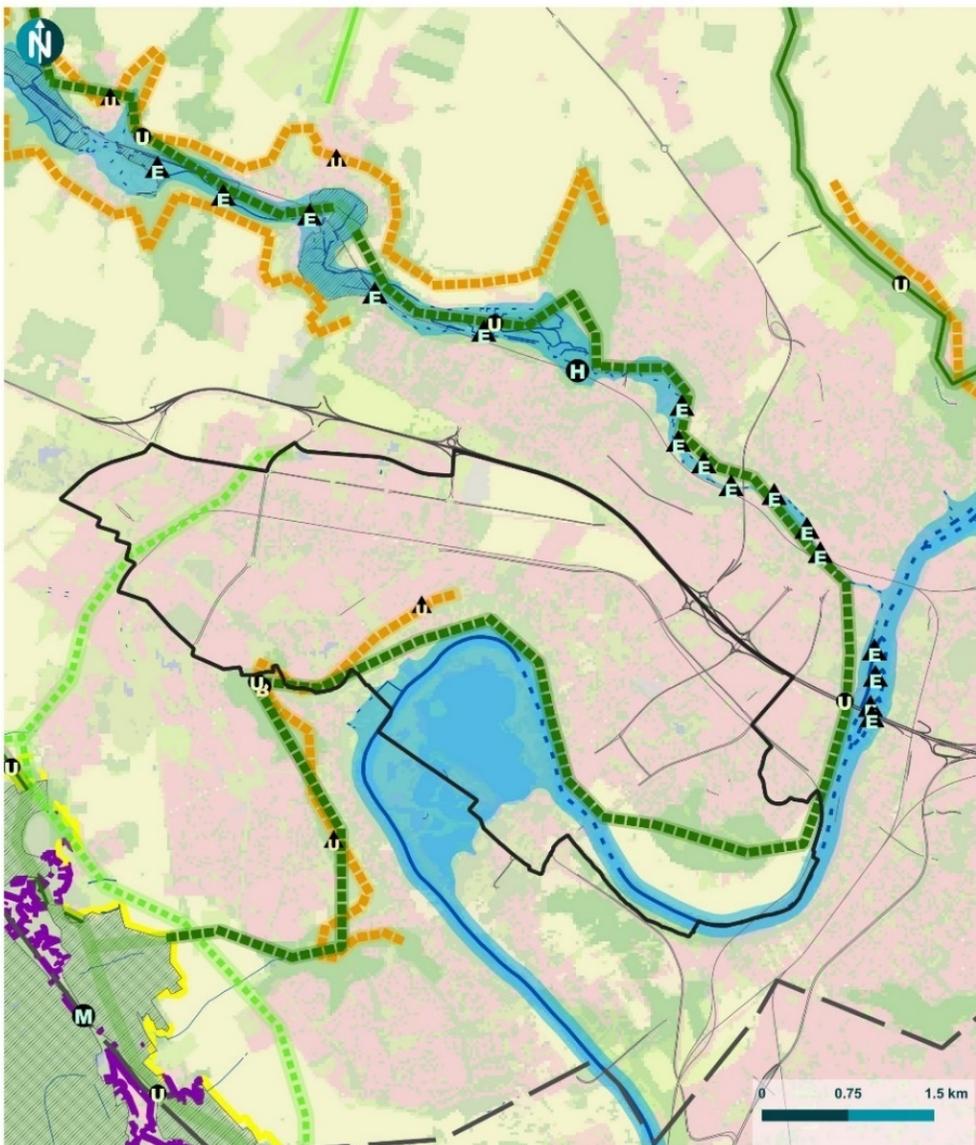
5 éléments de trame verte :

- Les boisements naturels
- L'agriculture maraichère
- Les prairies
- Les parcs et jardins (publics et privés)
- Les alignements d'arbres et jardins familiaux.



Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

Les trames vertes et bleues

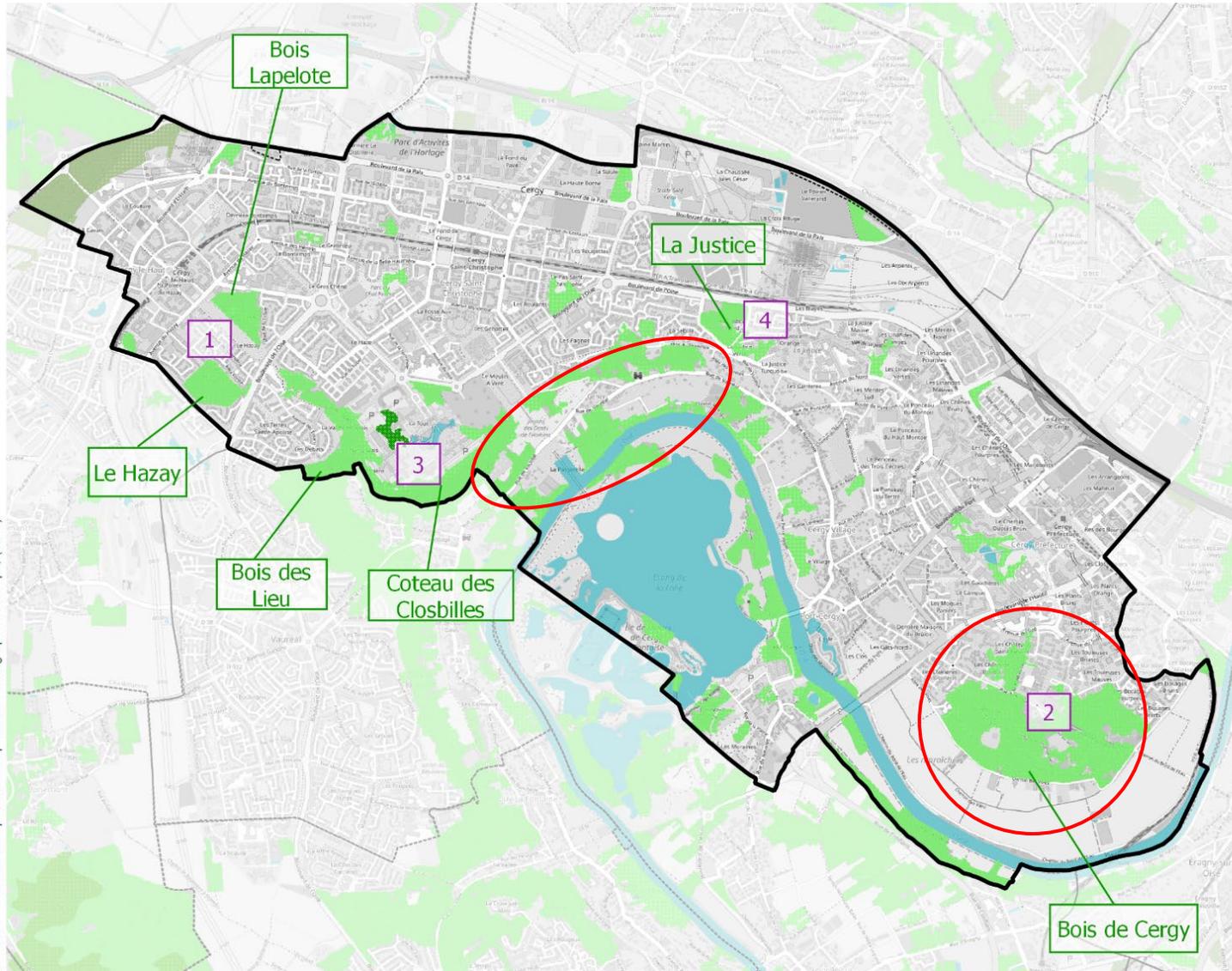


Trame verte et Bleue (SRCE)

Évaluation Environnementale du
PLU de Cergy (95)

- Limites communales
- Réservoirs de biodiversité
- Sous-trame arborée**
 - Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité
 - Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité
 - Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité
- Sous-trame calcaire**
 - Corridors de la sous-trame calcaire
- Sous-trame herbacée**
 - Corridors fonctionnels
 - Corridors à fonctionnalité réduite
- Sous-trame bleue**
 - Corridors et continuum
- Réseau hydrographique francilien**
 - Cours d'eau et canaux fonctionnels
 - Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite
 - Cours d'eau et canaux fonctionnels
 - Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite
 - Cours d'eau intermittents fonctionnels
 - Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite
- Lisières**
 - Lisières urbanisées des boisements
 - Lisières agricoles des boisements
- Infrastructures**
 - Infrastructures importantes
 - Infrastructures majeures
- Points de fragilité des continuités de la trame bleue**
 - Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
 - Zones humides alluviales recoupées par des infrastructures de transport
 - Obstacles à l'écoulement
- Obstacles et points de fragilité des corridors calcaires**
 - Coupures urbaines
 - Coupures boisées
- Obstacles et points de fragilité des corridors arborés**
 - Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation

Les milieux boisés



83,4 ha
Bois et forêts
 (6% du territoire communal)

Les principaux milieux boisés :

- Le Bois de Cergy
- Les coteaux des bords de l'Oise

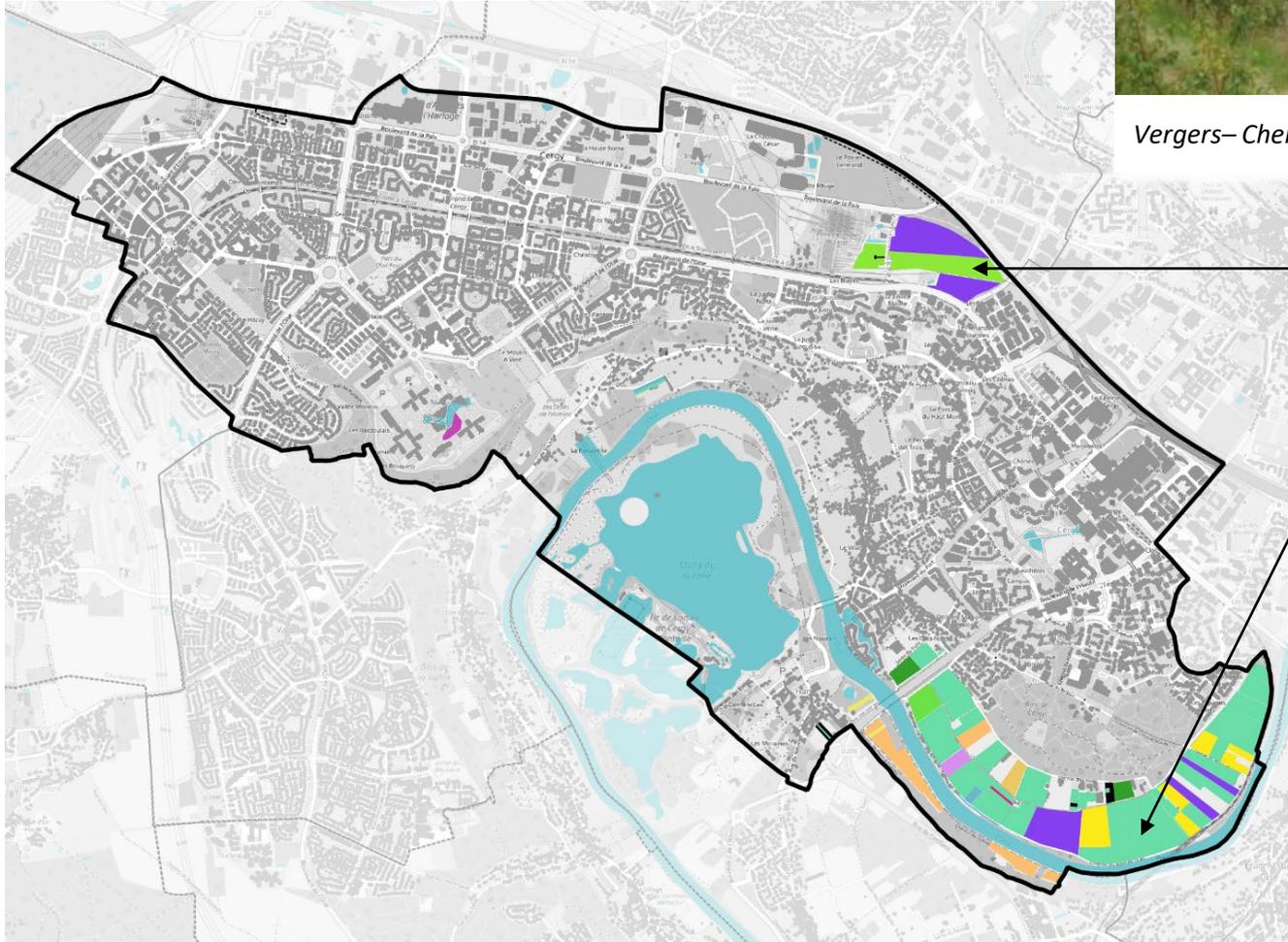
Les espaces agricoles



Vergers– Chemin du Bac de Gency



Plaine maraîchère



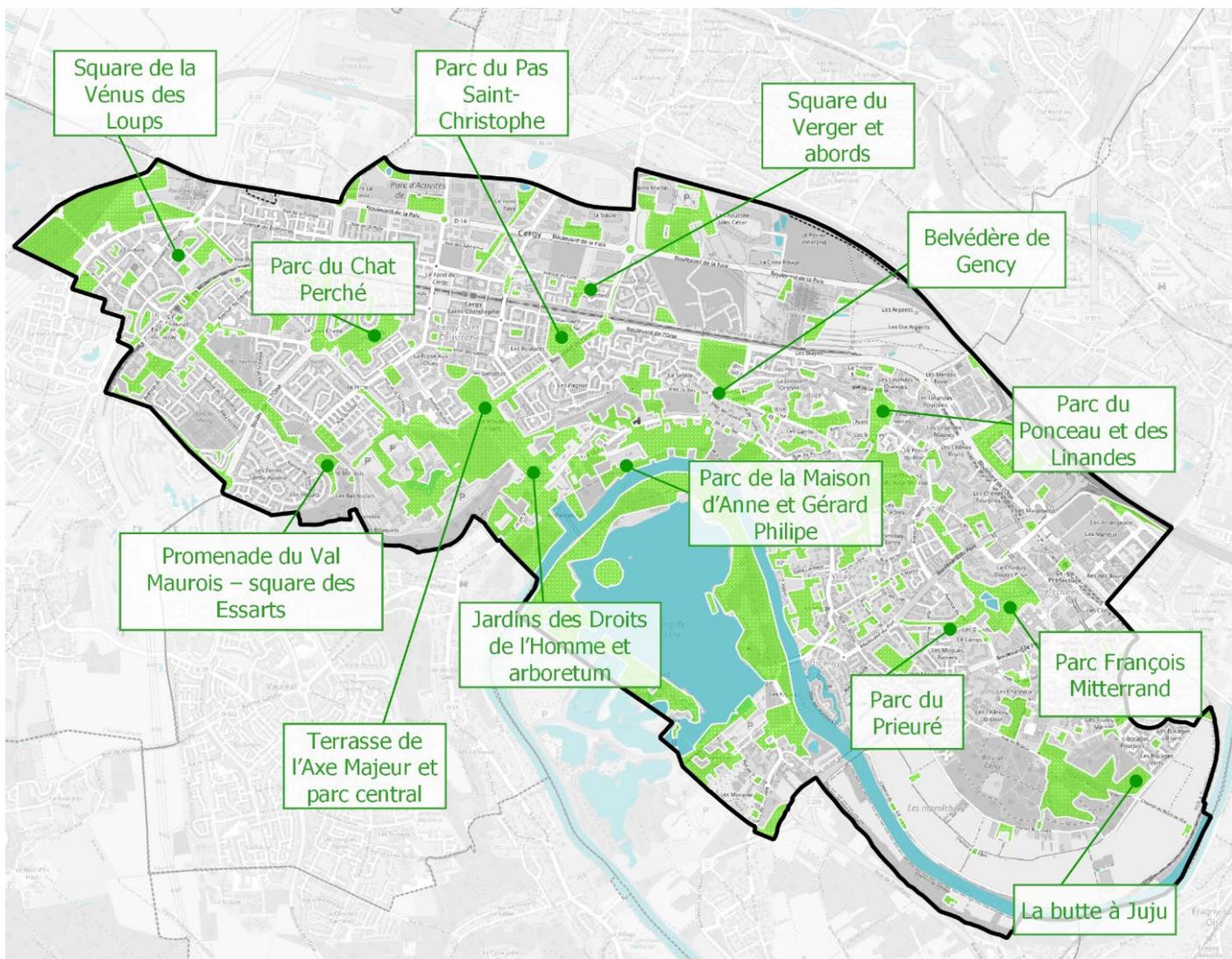
Cultures céréalières (orge)

Cultures maraîchères (Poireaux, carottes, choux etc.)

141,7 ha
D'espaces agricoles
(9,6 % du territoire communal)

42 %
en maraichages

Les parcs et espaces verts



230 ha

D'espaces verts aménagés

35 m²

D'espaces verts par habitant
(34m² à Paris)

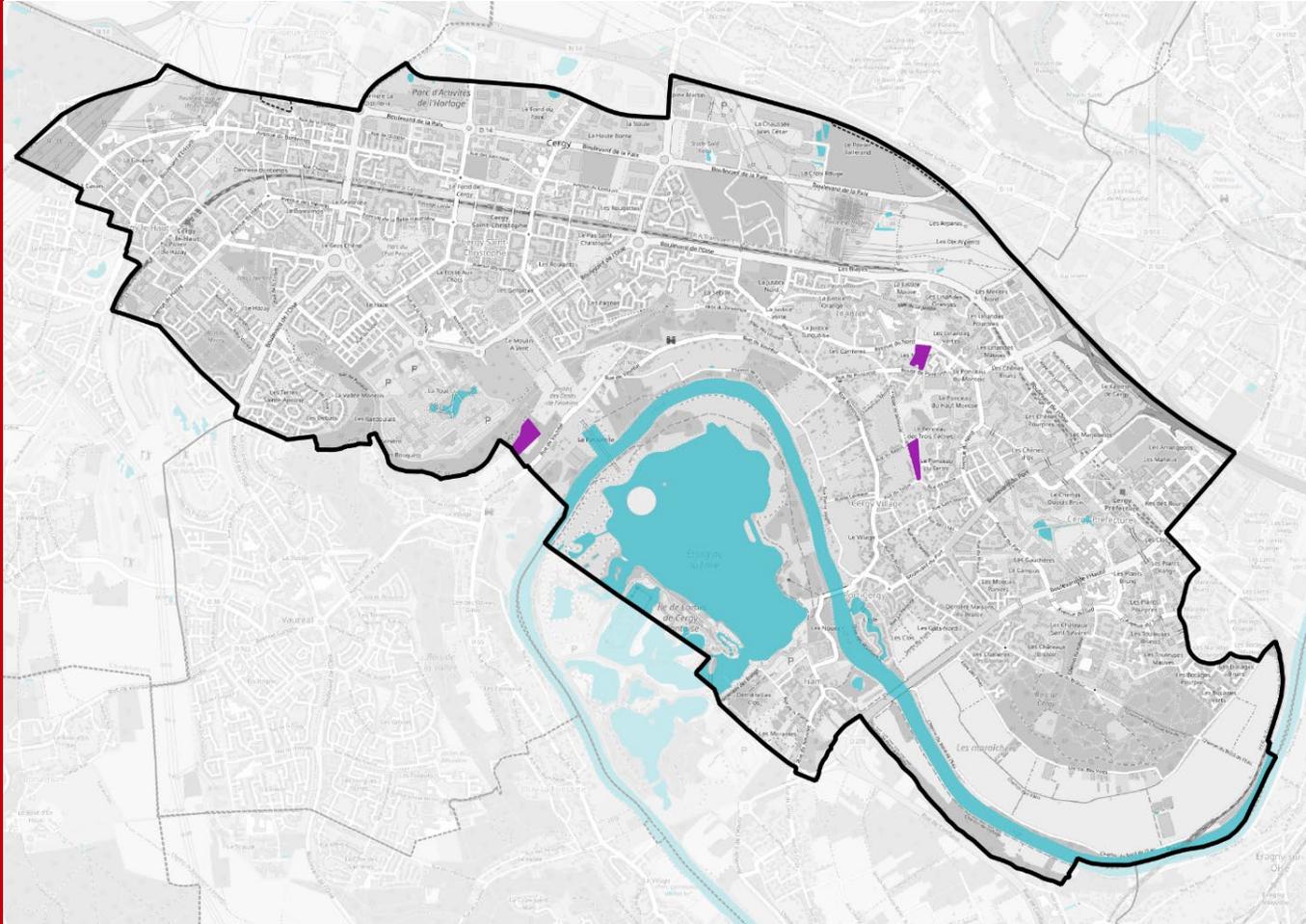
9500

Arbres d'alignement

~ 50

essences d'arbre recensées

Les jardins familiaux

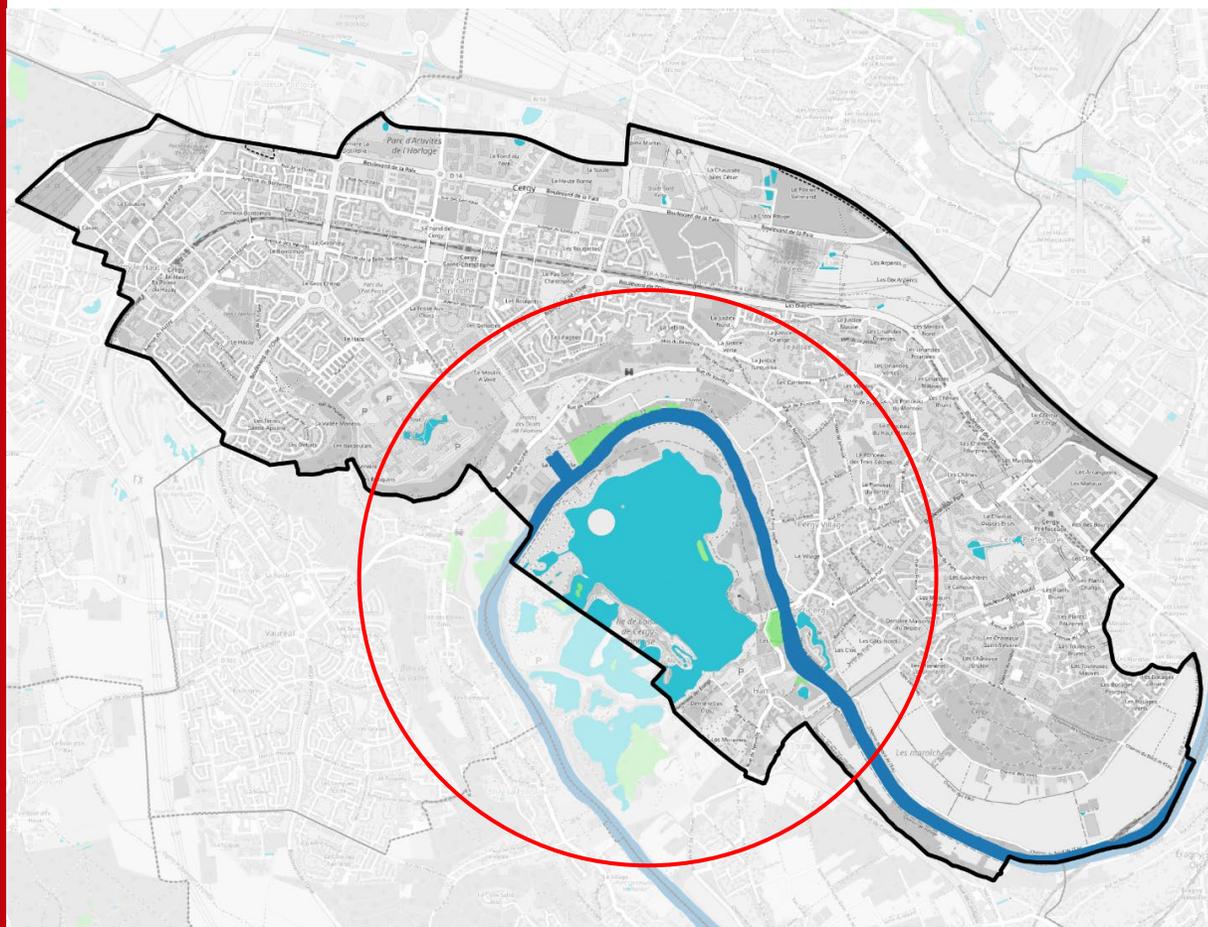


63

Jardins familiaux
(environ 120m² chacun)

Les zones humides

La **diversité des formations végétales** (ripisylve) présente en bordure de l’Oise et des plans d’eau à l’hivernage est favorable à la biodiversité.



- Cours d'eau pérenne
- Plans d'eau et eaux stagnantes
- Zones humides avérées

Réalisation : Biotope

1

zone humide privilégiée
La Base de Plein air et de Loisirs de Cergy-Neuville
 (222,15 ha)



Une des principales haltes migratoires dans le Val d’Oise



Présence de :
 Plan d’eau
 Boisements naturels (chênes, frênes, aulnes etc.)
 Boisements artificiels (peupliers, alignements etc.)



Une fréquentation humaine très importante (dégradation)



Un traitement assez uniforme des espaces

ENJEUX

Affirmer la vocation naturelle du site

- Diversifier les modes d’entretien
- Développer la strate buissonnante pour favoriser le potentiel ornithologique

La gestion différenciée des espaces verts

La **gestion raisonnée** ou différenciée des espaces verts consiste à adapter le traitement et les soins aux végétaux de sorte à **préserver la biodiversité**.

- Fleurissement alternatif
(plantation de plantes vivaces, bulbeuses ou prairies fleuries)
- Fauchage tardif
(fauchage 2 fois par an)
- Pâturage urbain



Extrait du plan de gestion différenciée des espaces verts de Cergy-Pontoise, secteur de l'Axe majeur

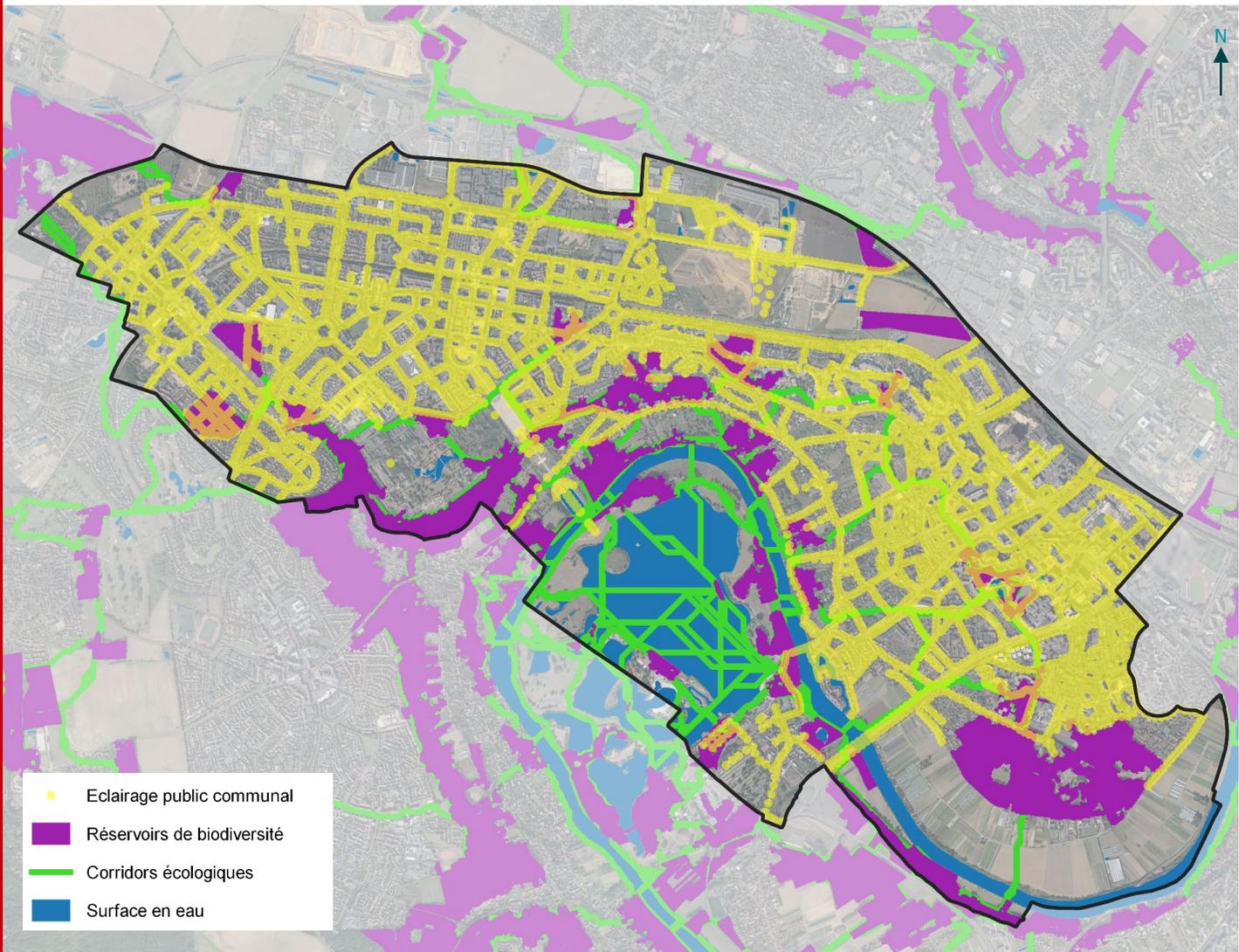
Légende

- jardin de prestige
- jardin à vivre
- espace semi naturel
- espace naturel

Réalisation : Biotope



La trame noire



- Eclairage public communal
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Surface en eau

Réalisation : Biotope

50 %

consommation d'électricité des communes est destinée à l'éclairage public en France

Trois grandes catégories d'éclairage

© 2002 The University of Texas McDonald Observatory

Bon



- éclairage le plus efficace
- dirige la lumière là où c'est nécessaire
- l'ampoule est masquée
- réduit l'éblouissement
- limite l'intrusion de la lumière vers les propriétés voisines
- aide à préserver le ciel nocturne

Mauvais



- gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- provoque l'éblouissement
- l'ampoule est visible
- gêne le voisinage

Très mauvais



- gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- provoque l'éblouissement
- gêne le voisinage et en plus...
- mauvaise efficacité de l'éclairage
- gaspillage très important

2021 : Lancement révision du SDAL par la CA de Cergy-Pontoise (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière)

- Modélisation de la pollution lumineuse
- Mise en place d'outils de sensibilisation
- Opportunité d'une prise en compte de la trame noire

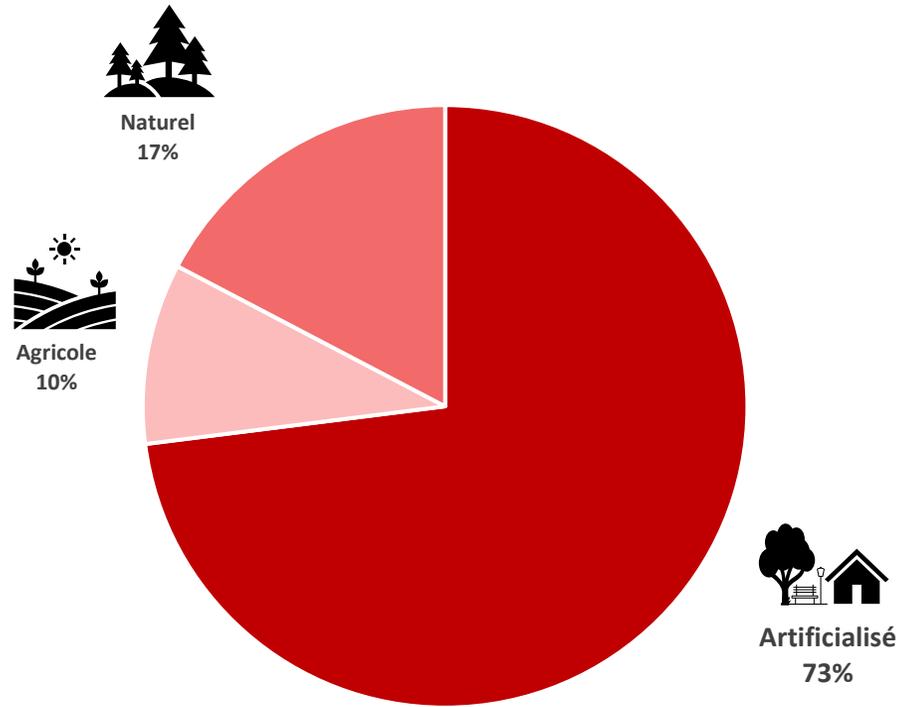
Temps d'échange



L'artificialisation des sols et la consommation foncière



L'artificialisation des sols



● 40,5 % Espaces bâtis



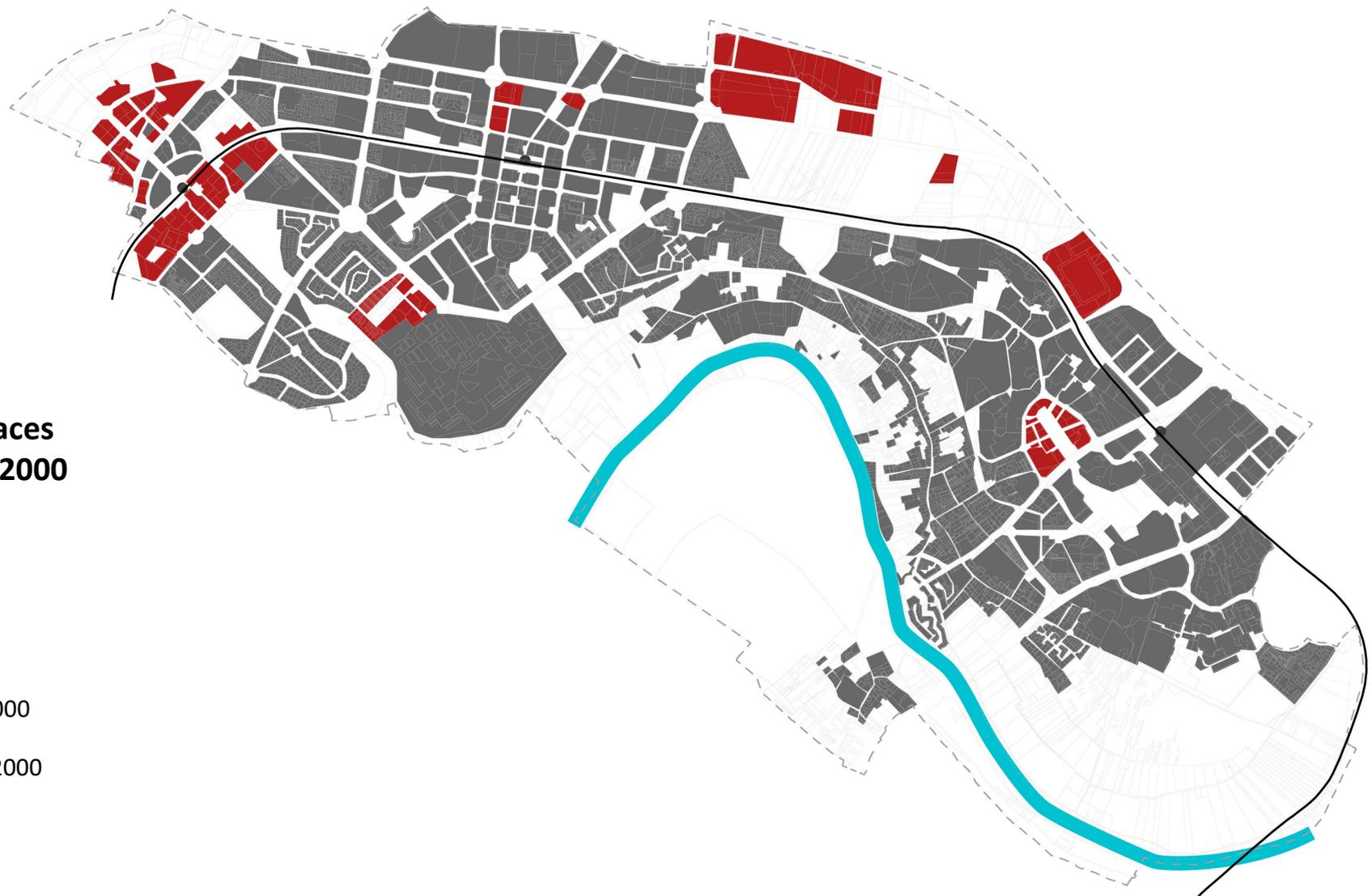
● 22 % Parcs et jardins publics et privés

● 10,4% Autres (routes, décharges etc.)

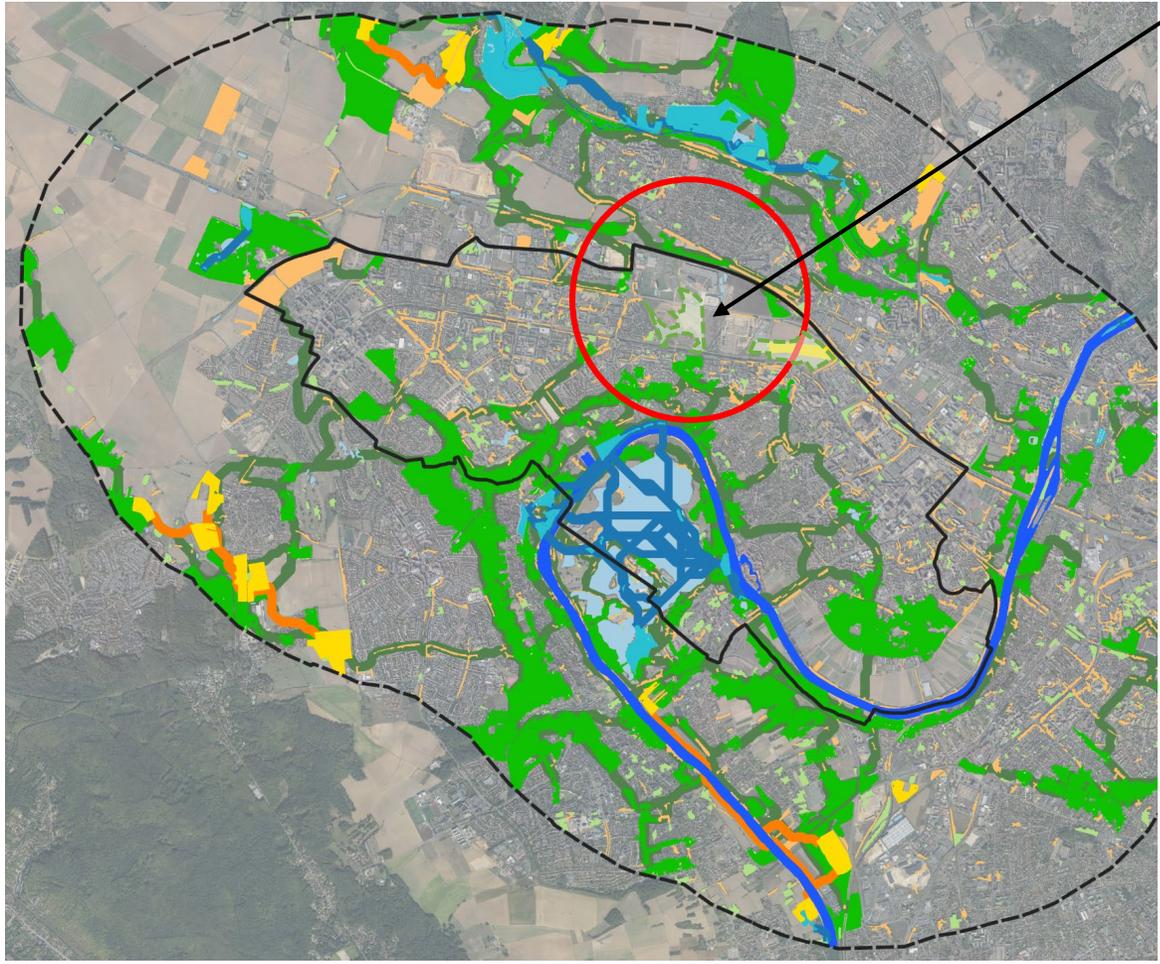
Evolution de l'urbanisation depuis 2000

~ 75 ha
De nouvelles surfaces
urbanisées depuis 2000

- Espaces urbanisés avant 2000
- Espaces urbanisés depuis 2000

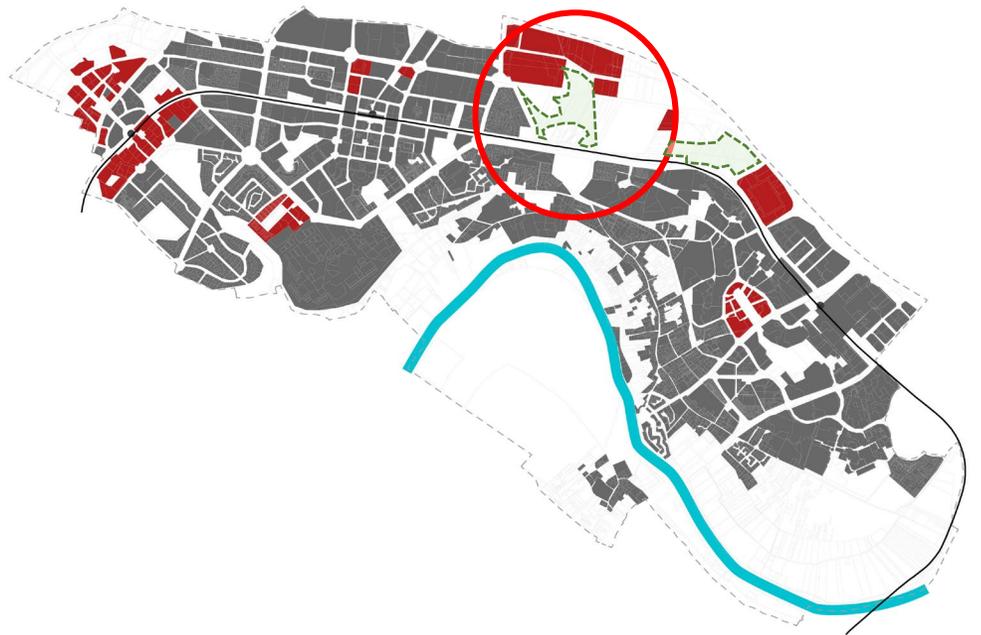


Les Linandes : secteur d'enjeu



Réalisation : Biotope

Interruption de la trame verte



Réalisation : Espace Ville



Espaces de compensation créés dans le cadre de l'urbanisation des Linandes.

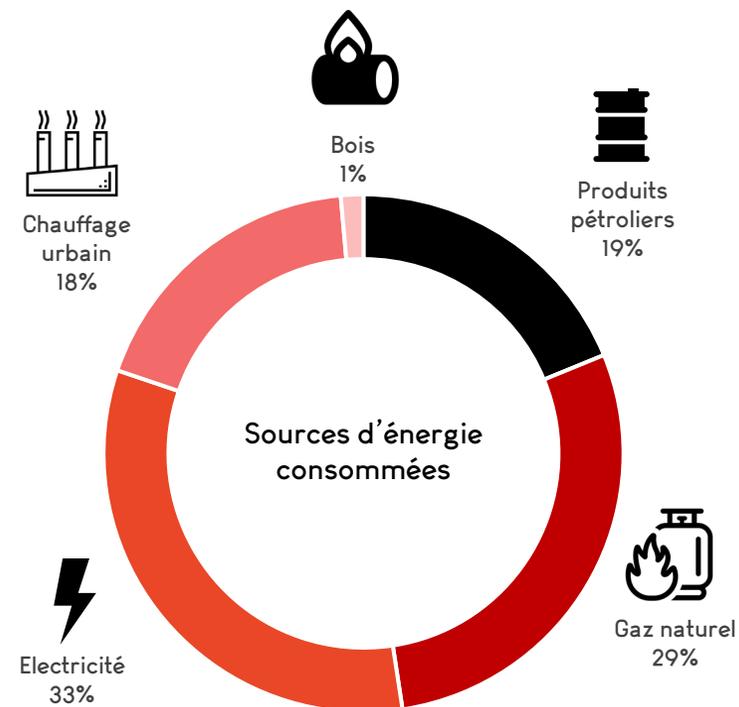
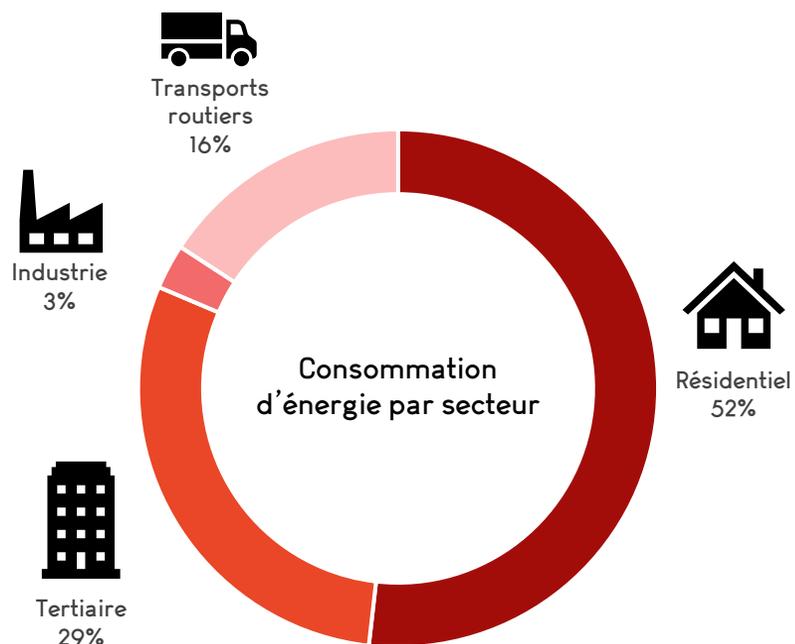
Temps d'échange



La transition énergétique



Le profil énergétique Cergyssois



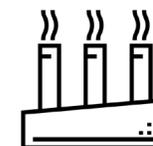
13,8 MW/hab.
Consommation d'énergie d'un Cergyssois
 (17MWH pour un habitant de la CA de Cergy-Pontoise)



50,7 %
Des émissions de CO2 sont issues du secteur résidentiel
 (chauffage ; climatisation etc.)



18 %
De l'approvisionnement énergétique est assuré par le réseau de chauffage urbain de Cergy



Temps d'échange



Conclusion





Pour contribuer tout au long de la procédure

- Une adresse mail : plu@cergy.fr
- Des urnes disponibles pour toutes les contributions sur papier libre :
 - En mairie,
 - Dans les mairies annexes,
 - Dans les maisons de quartier.
- Un registre en mairie
- Un questionnaire disponible en version papier et numérique



Pour contribuer tout au long de la procédure

- Prochain atelier le jeudi 2 décembre à 19h00 sur la thématique **Attractivité et développement** :
 - Campus
 - Entreprises
 - Tourisme
 - Ile de Loisirs



Pour s'informer :

- Restez informés de l'avancée du PLU et des prochaines étapes de la concertation en consultant le site internet de la Ville www.cergy.fr/plu



Révision du Plan Local
d'Urbanisme

Atelier n°3

La transition écologique

Les espaces supports de biodiversité

L'artificialisation des sols et la consommation foncière

La transition énergétique



Lundi 29 novembre 2021